



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE MÉDICAMENT

ET LES PERSONNES TRÈS ÂGÉES.

Révision des recommandations adoptées par le Conseil du 12 février 2014

(Version initiale 2005 / Mise à jour Novembre 2013)

Considérant

- l'augmentation du nombre des personnes très âgées, lesquelles souffrent souvent de pathologies multiples, leur besoin croissant en médicaments et leur plus grande sensibilité aux risques iatrogéniques ;
- la nécessité de prendre en compte de façon spécifique la relation de la personne âgée avec le médicament ;
- l'insuffisance des données en gériatrie dans la mesure où il n'y a que peu de médicaments spécifiquement étudiés et adaptés aux sujets âgés, pour lesquels les modèles animaux sont pratiquement inexistantes et les essais cliniques sont rares ;
- l'insuffisance de la formation des professionnels de santé dans le domaine particulier de la gériatrie ;
- les objectifs de la Commission Européenne, de l'EMA et des autorités de santé nationales, d'améliorer le rapport bénéfices-risques des nouveaux médicaments destinés ou utilisés chez les sujets âgés ;

L'Académie nationale de Pharmacie recommande :

- une meilleure adaptation des médicaments aux besoins du sujet âgé, avec sa traduction réglementaire, prenant en compte la substance active, la forme pharmaceutique, la présentation et la facilité d'emploi ;
- une plus grande importance apportée à l'exploitation des données relatives aux sujets âgés dans les dossiers d'AMM de Pharmacovigilance afin d'en tenir compte dans la rédaction du Résumé des Caractéristiques du produit ;
- le développement de structures de recherche pré-clinique et clinique en gériatrie dans le secteur public et dans l'industrie pharmaceutique, la mise au point des modèles expérimentaux adaptés et la mise en œuvre d'études cliniques portant spécifiquement sur le sujet très âgé ;
- une vigilance accrue du prescripteur et du dispensateur, en particulier grâce au « dossier pharmaceutique » quant aux possibles conséquences indésirables des interactions médicamenteuses liées à la multiplicité des traitements en relation avec les pathologies des sujets âgés ;
- une attention particulière du prescripteur et du dispensateur pour s'assurer de la bonne compréhension des informations données au patient âgé ou à son entourage en vue d'une observance optimisée du traitement et d'un bon usage du médicament ;
- une meilleure formation des professionnels de santé sur les besoins spécifiques du sujet âgé, quant aux médicaments prescrits et aux informations qui doivent lui être données lors de leur dispensation.

* *
*